

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
SERVICE SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES
ET FINANCIERS ET STABILITE FINANCIERE

INSTITUTION :

DATE DE CONTROLE :

SUPERVISEUR :

PERSONNES INTERROGEEES :

RESUME DES CONCLUSIONS SUR LE RISQUE DE LIQUIDITE

No	Objet	Remarques et Conclusions du superviseur	Observations après un entretien
1	<p>Contrôle effectué par le Conseil d'Administration et la Direction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des comités du C.A • Contrôle de la Direction 		
2	<p>Politiques, Procédures et Limites</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des politiques • Mise en place des procédures et limites 		
3	<p>Identification adéquate du risque, mesure, contrôle et gestion du système d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques • Mesure et contrôle de la gestion du système d'information 		
4	<p>Procédures adéquates du contrôle interne et d'audits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des contrôles internes • Efficacité de l'audit interne et externe 		

PROCEDURES DE CONTROLE DU RISQUE DE LIQUIDITE

Rappel:

- Le risque de liquidité est le risque actuel ou éventuel découlant d'une incapacité d'une institution à s'acquitter de ses obligations à leurs échéances, sans encourir de pertes.
- De nombreuses activités bancaires dépendent directement ou indirectement de la capacité de la banque à fournir des liquidités aux clients. Pratiquement chaque transaction financière ou engagement dans une banque a des implications sur sa liquidité.
- La liquidité est la capacité de l'institution à générer suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun à un prix raisonnable et à respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéances. Les sources primaires comprennent les actifs liquides et la capacité d'endettement inutilisée.
- Le manque de liquidités (l'illiquidité) : les banques reçoivent majoritairement des dépôts à court terme de leurs clients et font des prêts à moyen et long terme. Il peut donc se créer un décalage entre les sommes prêtées et les sommes disponibles (dépôts), ces dernières peuvent être insuffisantes. Dans ce cas, on parle de manque de liquidités.
- Le risque de liquidité ne peut pas être considéré isolément du fait qu'il est également déclenché par les conséquences d'autres risques financiers comme le risque de crédit, risque de marché, risque de réputation, etc. De même, un manque de liquidité dans une seule institution peut avoir des répercussions sur l'ensemble du système.
- Une gestion saine de la liquidité consiste à analyser à la fois les postes du bilan et ceux du hors-bilan des banques sur une base continue. Il faut aussi analyser comment les besoins de financement sont susceptibles d'évoluer selon divers scénarii.

Objectifs du contrôle :

Déterminer si:

- Il y a un Conseil d'Administration et une Direction générale actifs dans l'institution
- Il y a des politiques, procédures et limites adéquates
- La mesure adéquate du risque, la surveillance et les systèmes d'information de gestion sont en place
- Les procédures de contrôle et d'audit sont en place
- Le ratio de liquidité est en conformité avec les dispositions de la Loi Bancaire et des circulaires d'application.

No	Thème	Documents de travail	Référence
A	<p>Contrôle effectué par le Conseil d'Administration et la Direction</p> <ol style="list-style-type: none">1. Etablir si une stratégie de liquidité a été développée et approuvée par le Conseil d'Administration, révisée régulièrement et communiquée dans toute l'institution2. Etablir si la Direction Générale a développé des politiques, procédures et limites de liquidité et qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration3. Etablir si une structure de gestion a été mise en place pour exécuter efficacement la stratégie, les politiques et les procédures de liquidité. (Exemple : la mise en place d'un comité gestion Actif et Passif (ALM ou ALCO)4. Etablir si le Conseil d'Administration est régulièrement informé de la situation de la liquidité de la banque		
B	<p>Politiques, Procédures & Limites</p> <ol style="list-style-type: none">1. Revoir la stratégie de la liquidité et vérifier si les questions suivantes ont été abordées :		

No	Thème	Documents de travail	Référence
	<p>a) Approche générale de gestion de liquidité incluant divers objectifs quantitatifs et qualitatifs,</p> <p>b) Directives de gestion de liquidité au jour le jour,</p> <p>c) Directives de gestion de liquidité à long terme,</p> <p>d) Des politiques spécifiques sur la composition des Actifs et Passifs,</p> <p>e) Plans de gestion temporaire et à long terme des perturbations de liquidité,</p> <p>f) La gestion de liquidité dans différentes monnaies,</p> <p>g) La dépendance relative à l'utilisation de certains instruments financiers à savoir les combinaisons d'investissement,</p> <p>h) La liquidité et la négociabilité des actifs,</p> <p>2. Revoir les politiques de liquidité pour déterminer si elles sont solides, raisonnables et complètes.</p> <p>Elles devraient comprendre:</p> <p>a) La structure de gestion pour la surveillance, le reporting et le contrôle de la liquidité,</p> <p>b) Les rôles et les responsabilités des personnes exerçant les fonctions de gestion du risque de liquidité,</p> <p>c) Les outils de gestion de la liquidité pour identifier, surveiller et contrôler le risque de liquidité comme l'analyse des indicateurs du risque de liquidité, l'analyse des écarts, les projections de flux de trésorerie, le profil de liquidité à long terme et les tests de résistance sur la liquidité,</p> <p>d) Les plans d'urgence.</p> <p>3. Vérifier si ces politiques sont régulièrement révisées et communiquées aux membres du personnel concernés</p> <p>4. Etablir si un manuel de procédures qui montre explicitement les étapes opérationnelles nécessaires pour exécuter les contrôles du risque de liquidité est mis en place, révisé et régulièrement mis à jour</p>		

No	Thème	Documents de travail	Référence
	<p>4.1 Etablir si les limites à l'exposition au risque ont été établies et communiquées dans toute l'institution. Vérifier si les limites suivantes ont été définies</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limites de contrepartie ➤ Limites de position nette de financement ➤ Limites de concentration ➤ Limites de financement à un jour ➤ Ratio Total actifs/total dépôts ➤ Ratio Total prêts/total capitaux propres ➤ Ratio Fonds empruntés/total actifs <p>4.2. Vérifier s'il existe des procédures et approbations spécifiques nécessaires pour les exceptions aux politiques et aux limites.</p>		
C	<p>Identification adéquate du risque, mesure, contrôle et gestion du système d'information</p> <p>1. Etablir si la gestion du système d'information de l'institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) a la capacité de calculer les positions de liquidité dans toutes les principales devises dans lesquelles opère la banque, à la fois sur une base individuelle et globale b) est capable de calculer les positions de liquidité de la banque sur une base journalière et sur une série ayant une période spécifiée et incluant par après des périodes lointaines c) est en mesure de vérifier la conformité avec les limites établies par la banque. <p>2. Revoir le processus que la banque a mis en place pour la mesure et le contrôle des besoins en fonds nets et les techniques utilisées.</p> <p>3. Vérifier si la Direction a analysé les positions de</p>		

No	Thème	Documents de travail	Référence
	<p>liquidité actuelles ou futures de la banque sous plusieurs scénarii</p> <p>4. Passer en revue les hypothèses de liquidité formulées pour les grandes catégories d'actifs, de passifs et des autres activités du bilan. Vérifier si elles ont été régulièrement révisées afin de déterminer leur validité.</p> <p>5. Examiner le plan d'urgence relatif aux liquidités et s'assurer de son efficacité.</p> <p>6.1. Les plans d'urgence efficaces devraient soulever ou répondre à deux principales questions:</p> <p>a) Le plan comprend-il une stratégie pour la gestion de crises à court et à long terme ?</p> <p>b) Le plan a-t-il des procédures mises en place pour avoir accès aux fonds en cas d'urgence?</p> <p>6.2 Revoir les procédures des institutions en cas de publicités négatives.</p>		
D	<p>Procédures adéquates du contrôle interne et d'audits</p> <p>Un système efficace de contrôle interne du risque de liquidité doit inclure:</p> <p>a) Un fort environnement de contrôle</p> <p>b) Un processus adéquat pour identifier et évaluer le risque de liquidité</p> <p>c) Une mise en place des activités de contrôle telles que les politiques et les procédures</p> <p>d) Des systèmes d'information adéquats</p> <p>e) Un contrôle permanent de la conformité aux politiques et procédures établies.</p>		

No	Thème	Documents de travail	Référence
	Selon les résultats issus des contrôles menés aux points A, B, C, D et E, le superviseur doit être à mesure de conclure sur l'efficacité du système de contrôle interne en manière d'évaluation du risque de liquidité.		
E	<p>Conformité aux exigences de la Banque Centrale</p> <p>Pour la conformité, faire référence à la réglementation en vigueur.</p>		
F	Préparer un résumé des exceptions et/ou manquements constatés et des recommandations formulées pour l'inclure dans le rapport final.		
	<p>RÉVISÉ PAR:</p> <p>NOM:</p> <p>SIGNATURE/DATE:</p>		